

DEPARTEMENT DU DOUBS
Commune de MONTLEBON

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUÊTE PUBLIQUE

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTLEBON sera soumise à une enquête publique pendant 31 jours consécutifs, du 2 novembre 2017 à partir de 9 heures au 2 décembre 2017 jusqu'à 12 heures inclus. Le plan local d'urbanisme a pour objet de déterminer les occupations et utilisations du sol sur le territoire communal et de réglementer les autorisations à construire.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, sur un registre ouvert à cet effet, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le Lundi de 14 heures à 17 heures
- Les Mardi, Jeudi et Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- Le Mercredi de 9 heures à 12 heures
- Le Samedi de 9 heures 30 à 12 heures, les semaines paires

Monsieur Daniel VOYNNET, Colonel Pilote de l'Air en retraite, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Besançon, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête recevra les observations du public en mairie :

- Le jeudi 2 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 8 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Le lundi 13 novembre de 14 heures à 17 heures
- Le mardi 21 novembre de 14 heures à 17 heures
- Le samedi 2 décembre de 9 heures à 12 heures

En outre, les observations écrites pourront être adressées en Mairie, à l'attention du commissaire enquêteur ou transmise par courriel électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **enquetes-publiques@montlebon.fr**. Dans ce cas, il conviendra que chaque personne adressant un email sollicite un accusé de réception de ce mail afin de s'assurer de sa bonne réception.

La commune de MONTLEBON (mairie 1, place des Minimes à 25500 Montlebon) représenté par son Maire, est le maître d'ouvrage responsable du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, auprès duquel tout renseignement sur le projet de plan local d'urbanisme ou sur l'enquête publique peut être demandé.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : **<http://www.montlebon.fr/enquetes-publiques/plu>**. Le dossier d'enquête relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme y sera également consultable. Les observations et propositions du public parvenues par courriers électroniques seront également accessibles sur ce site internet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de MONTLEBON, ainsi que les observations et propositions du public.

Un poste informatique prévu pour la consultation du dossier d'enquête publique relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, des informations relatives à l'enquête publique, de l'avis d'enquête publique, ainsi que des observations et propositions du public parvenues par courriers électroniques, est mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comporte un rapport de présentation comportant les informations environnementales se rapportant au projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi que de l'arrêté du Préfet, autorité environnementale, du 4 mai 2016 portant examen environnemental au cas par cas du projet d'élaboration du PLU de Montlebon. Cet avis est consultable en mairie de MONTLEBON, en préfecture du Doubs, sur le site internet précité et sur le site de la DREAL : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160504_decision_Kpark_PLU_Montlebon_cle2d4588-1.pdf. Il figure également dans le dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal sera invité à délibérer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront accessibles au public, pendant au moins un an, dès leur dépôt à la Mairie de MONTLEBON aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'en préfecture aux jours et heures d'ouverture habituels. Ils seront également consultables sur le site internet précité, pendant ce même délai.

Fait à MONTLEBON, le 9 octobre 2017
Le Maire, Catherine ROGNON

